



Villacerf en bref

Printemps 2024

Le mot du Maire

Pour 2024, la situation financière des collectivités se tend nettement, et notre commune n'échappe pas à la règle avec de nombreuses augmentations (de l'énergie, des prestations extérieures, des coûts divers et variés) et des diminutions, notamment d'aides et de subventions. Pour autant notre commune tient bon. Nous repensons les projets et resserrons les dépenses, mais le budget reste maîtrisé et sain.

Ce contexte n'entrave pas notre action.

Kévin Poivez

Villacerf en chiffres

Budget 2024 : Plus d'1 M€ au service de tous

Le budget primitif (BP) 2024 de la commune de Villacerf s'élève à 1 153 630 € dont :

- **320 136 € en investissement,**
- **833 494 € en fonctionnement.**

Il s'accompagne d'un budget annexe pour le Melda (ancien restaurant racheté par la commune) de 502 283 € dont :

- 391 617 € en investissement,
- 110 666 € en fonctionnement.

C'est un budget en hausse qui s'inscrit dans un contexte financier complexe avec :

- d'importantes contraintes et des incertitudes sur l'évolution des dépenses, notamment de fonctionnement,
- une dégradation rapide de l'épargne en grande partie due à l'augmentation du coût de la vie,
- une inflation persistante qui pèse aussi bien sur l'investissement que sur le fonctionnement.

Pour autant, La commune continue de mener à bien ses projets :

- rénovation des bâtiments (local situé à côté de la mairie, salle des fêtes...),
- aménagements de sécurité routière,
- aménagements paysager (fleurissement, tonte, projet de verger...),
- entretien des écoles,
- soutien aux associations du village,
- ...

A noter dans l'agenda

- ✓ 28 avril 2024 : **Concert Soprano Marie Deperthe** à l'église St Jean-Baptiste à 17h avec le Comité des loisirs. Entrée gratuite.
- ✓ 1 juin 2024 : **10 ans du complexe sportif Lionel et Nadia BARY** avec le Tennis Club de Villacerf.
- ✓ 9 juin 2024 : **Élections européennes.**
- ✓ 15 juin 2024 : **Olympiades de Villacerf.**
- ✓ 29 juin 2024 : **Fêtes des écoles** avec l'APE du Melda et les écoles du RPI.
- ✓ 13 juillet 2024 : **Soirée, défilé et feux d'artifice.**
- ✓ 14 juillet 2024 : **Goûter républicain** avec la municipalité.
- ✓ 15 septembre 2024 : **Vide-grenier** avec le Comité des Loisirs.

Infos utiles

Nuisances

(Arrêté préfectoral n° 08 2432 du 22 juillet 2008)



Quand puis-je faire faire des travaux de jardinage, de bricolage ?

- les jours ouvrables : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30,
- les samedis : de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Brûlage des déchets

(Arrêté préfectoral n° 07 3065 du 21 août 2007)



Tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire destruction par le feu de déchets ou matières est **interdit de manière permanente en tout lieu.**

A Saint-Lyé, la déchèterie est ouverte :

Lun. 14h-18h / Merc. 10h-13h et 14h-18h / Ven. 14h-18h / Sam. 9h-13h et 14h-18h / Dim. 10h-13h.

Collecte des déchets

Pour rappel, les dates de collecte de déchets ont changé. Des plannings sont à disposition à la mairie. Pensez à rentrer vos poubelles une fois la collecte effectuée !

Trottoirs

(Arrêté n° 2022-15)

L'entretien des trottoirs et des caniveaux est à la charge du riverain sur toute la longueur de son habitation, de son commerce ou de son édifice. Le trottoir est défini comme l'espace compris entre la limite séparative (façade, clôture...) du riverain et la bordure de trottoir.

Les habitants sont autorisés à fleurir ou végétaliser leur pied de mur après accord de la commune.

Le recours à des produits phytosanitaires est strictement interdit.



Pourquoi les produits phytosanitaires sont interdits ? Villacerf est dans une aire d'alimentation de captage d'eau (AAC), toute goutte d'eau tombant sur la commune peut s'infiltrer et finir en eau de consommation courante.

Mairie

Les services de la mairie

- Horaire : Lun. 13h à 19h / Merc. 13h à 17h / Ven. 13h à 19h
- Prise de rendez-vous avec le Maire au 03.25.76.75.47 ou par mail à contact@villacerf.fr
- Suivez l'actualité de la commune sur <https://villacerf.fr/> ou/et en vous abonnant à l'application Panneau pocket (<https://app.panneaupocket.com>).